

(À remplir intégralement pour traitement et à retourner au 344, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre Cedex).

Nom (CE, Organisme, Bénéficiaire) ..... Code client .....

**Adresse de facturation**

Code postal ..... Ville .....

Tél. ....

**Détail du retour**

Type de chèques	Date de validité	Nombre de bons	Valeur unitaire	Total par libellé
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
<b>Montant de votre retour</b>				€

Cachet de l'entreprise, du C.E ou de l'organisme

Fait à ..... le .....

Signature

**Rappel des Conditions Générales de Vente****Article 8. Revalidation des chèques cadeaux par le client**

Les retours de chèques cadeaux, pour revalidation, se font sous la seule responsabilité du client qui s'engage à se conformer aux paliers d'assurance des valeurs définies par l'opérateur en charge du transport.

Les retours pour revalidation seront traités si le montant à revalider est supérieur à 500€. Cette revalidation est possible jusqu'à la date de validité. Un montant de 10% de la valeur à revalider sera prélevé pour des frais de traitement.

Le client devra envoyer à TirGroupé Chèques Cadeaux - Secrétariat général - 344, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre cedex, un courrier d'instructions joint aux chèques cadeaux retournés ainsi qu'une enveloppe non affranchie et libellée à l'adresse du client.

Aucune demande d'avoir ne sera acceptée après la date de fin de validité des chèques cadeaux.